

**Agence Clientèle**

**139 rue Chèvre - Angers**

Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi 9h-13h et 14h-16h,  
mercredi et vendredi 9h-13h

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi 9h-13h et 14h-16h

Adresse mail : eau.clientele@angersloiremetropole.fr

02 41 05 51 15

**Urgences eau** 02 41 05 50 50  
**Urgences assainissement** 02 41 05 51 51

Siret eau : 244 900 015 00045  
Siret assainissement : 244 900 015 00029

Trésorerie Angers Municipale  
CS80011 – 49020 ANGERS Cedex 02

REFERENCES A RAPPELER

**Facture** : 1479922100001 **Code recette** : EA  
**Exercice** : 2022 **Rôle** : 180  
**Paiement en ligne** : <http://atout.angers.fr/tipieau>  
**Site** : 120819A 83 RUE DU MAIL  
49020 CEDEX 02 ANGERS  
Client :

**Prochain relevé prévu dans la période du**  
02/01/2023 au 17/01/2023

Prochaine facture éditée dans la période de  
Fin février 2023

Consommation de référence pour une période  
de 6 mois 59 m3

# Facture

Du 10 juin 2022

**Présentation simplifiée de votre facture**

Consommation facturée 120 m3

Période du 01/06/2021 au 31/05/2022

Montant TVA en euros 31,83

**Montant TTC de la facture en euros 450,58**

**Merci de régler ce montant sous quinzaine à réception.**

Les résultats des analyses d'eau potable sont accessibles sur le site de l'ARS locale : <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr>  
Rubrique « s'informer ». Maîtrisez vos factures en contrôlant régulièrement votre compteur.

ATTENTION AUX FUITES : contrôlez régulièrement votre compteur, il ne doit pas tourner en l'absence de débits volontaires. Assainissement : l'entretien régulier de votre siphon disjoncteur en limite de propriété vous évite des factures de débouchage.

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque et celle-ci à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document qui vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

TVA intracommunautaire : EAU : FR1Y244900015 ASS : FR2L244900015

## TIP SEPA

Référence unique du Mandat :  
ICS :

Référence :  
Créancier :

Montant : 450,58

DATE et LIEU

SIGNATURE

CENTRE D'ENCAISSEMENT  
DES FINANCES PUBLIQUES  
35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un Relevé d'Identité bancaire

